

Le « Cercle Africain » est né en 1890 dans le contexte de la mise en place de l'Etat Indépendant du Congo (EIC) à la Conférence de Berlin de 1885 ; lors de celle-ci, les puissances européennes de l'époque et les Etats-Unis avaient arrêté les modalités du partage de l'Afrique et reconnu la souveraineté du Roi Léopold II sur un nouvel état en voie de construction dans le bassin du Congo.

A l'origine, le Cercle réunissait des militaires, des administrateurs territoriaux, des fonctionnaires de l'EIC avec comme objectifs de faire connaître et promouvoir en Belgique l'entreprise coloniale, être une plateforme de rencontre des agents de l'EIC et des personnes intéressées par l'Afrique centrale.

En 1908, lors de la reprise par l'Etat belge du Congo, le Cercle poursuit et développe ses activités, il compte plus de 600 membres.

En 1930, le Roi Albert autorise le Cercle à prendre l'appellation de Cercle Royal Africain.

Jusqu'à l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, le Cercle est régulièrement consulté par le monde politique belge ; ses membres sont alors principalement des personnes issues du monde des affaires actives au Congo ou représentant les intérêts de sociétés belges.

Tout pouvoir d'influence ayant disparu, le Cercle devient un cercle de convivialité.

En 1965, désireux de s'ouvrir à l'Outre-Mer pour un partage d'expériences entre personnes expatriées, le Cercle prend la dénomination de Cercle Royal Africain et de l'Outre-Mer.